

En juillet 2019, SETREM a obtenu le renouvellement de sa certification MASE pour 3 ans. Le périmètre de la certification a été étendu à nos activités nouvelles : isolation industrielle et installation d'échafaudages.

En 2019 la fréquence des accidents a augmenté, une chute est à l'origine d'un accident avec arrêt de 52 jours et le risque de chute est révélé dans la majorité des situations dangereuses rencontrées.

Chutes de grande ou de faible hauteur, chutes de plain-pied :

## CHUTER N'EST PAS JOUER !

Nous serons particulièrement vigilants face à ce risque, seconde cause d'accidents du travail mortels. Le risque de chute sera le thème d'une causerie commune à tous les salariés et fera l'objet d'une attention particulière lors des visites SSE. Il en est de même pour le risque de heurt qui arrive en seconde position dans les remontées d'informations en provenance du terrain.

La remontée d'informations a progressé en 2019. Pilier fondamental de la prévention des risques et de l'amélioration continue, la remontée d'informations doit encore évoluer nettement afin de devenir un automatisme partagé par tous :

## NOUS SOMMES TOUS DES REPORTERS DU RISQUE !

*J'invite tous les salariés de l'entreprise à télécharger l'application mobile gratuite RiskReporter, outil qui facilite la remontée d'informations et notamment les situations dangereuses (disponible sous android).*

Nous rappelons les engagements fondamentaux de notre entreprise qui doivent être suivis par le personnel d'encadrement :

- \*Identifier les risques, analyser et gérer les risques identifiés, sans oublier les risques qui ont un impact sur la santé et sans négliger les risques environnementaux.
- \*Utiliser le personnel en fonction des compétences, de l'expérience, des formations et habilitations nécessaires aux missions à accomplir.
- \*Appliquer la réglementation, respecter et faire respecter les règles de chaque site, ateliers et chantiers.
- \*Communiquer avec les équipes.
- \*Chercher à progresser en permanence.
- \*Favoriser les intervenants et les sous-traitants qui ont une culture et un niveau de management SSE satisfaisants.

**Tous les salariés, y compris les stagiaires et le personnel d'appoint, doivent connaître ces engagements et respecter la charte SSE** qui indique les règles de bonne conduite à suivre sur chaque site, ateliers et chantiers.

**De son côté, la direction s'engage à ne jamais renoncer**, en garantissant l'amélioration continue au sein de l'entreprise.

Le 27 janvier 2020

Le Président

Maxime SAILLY